## Initiatives ministérielles

ment un rôle de coordination pour accélérer le débat et les décisions à notre assemblée.

## • (1245)

Oui, nous croyons en la notion de service, et c'est le premier principe dont devraient s'inspirer tous les paliers de gouvernement. Nous parlons du gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple. Si l'on pouvait faire volte-face dans la façon dont les gouvernements fonctionnent, en comparant le passé et le présent, on prendrait peut-être là la décision la plus importante de toutes pour restaurer la confiance des électeurs dans les gouvernements qu'ils se donnent.

Le second principe, c'est que les gouvernements devraient considérer les deniers publics comme de l'argent qui leur est confié en fidéicommis et ils devraient faire montre de responsabilité financière, en se souciant notamment d'équilibrer les dépenses et les recettes. Il y a peu de problèmes qui indisposent davantage mes électeurs que celui de la croissance de la dette.

Si nous faisions partie du conseil d'administration d'une entreprise publique, nous serions renvoyés par les actionnaires. Nous dépensons chaque année 20 p. 100 de plus que ce que nous percevons en taxes et en impôts. Nous courons au désastre financier et à la faillite. Les actionnaires d'une entreprise en congédieraient en effet les administrateurs si ces derniers agissaient ainsi.

C'est en fait ce que les Canadiens ont commencé à faire. Ils en ont vraiment assez du gaspillage éhonté des deniers publics que les gouvernements pratiquent depuis 20 ou 30 ans. Parti de l'Ouest, un puissant mouvement se dessine en faveur du Parti réformiste parce que nous promettons d'équilibrer le budget. On ne peut tout simplement pas continuer comme ça. D'une façon ou d'une autre, sinon maintenant du moins dans un avenir très rapproché, nous devrons payer la note que nous avons laissée s'accumuler.

Le plus injuste transfert de responsabilité dans notre pays est le transfert de la dette d'une génération à l'autre. Nous dépensons l'héritage de nos enfants. Dans notre tombe, nous devrons nous excuser auprès d'eux de leur avoir transmis une dette si énorme qu'ils ne pourront jouir, tant s'en faut, du même niveau de vie que nous. J'ai honte de faire partie de la présente génération qui léguera à ses enfants un héritage de dépenses extravagantes et de totale indiscipline dans la gestion des affaires du pays.

En ce qui touche le projet de loi C-52, je crois que le gouvernement s'est engagé sur la bonne voie dans l'application de ces principes. Pour ma part, je voudrais montrer que je souscris à ces principes en contribuant à rendre le gouvernement responsable des mesures qu'il est en train de prendre. Je voudrais présumer que les motifs du gouvernement sont honorables, qu'il dit la vérité quand il affirme vouloir faire mieux.

Je suppose qu'il est presque impossible de faire pire que le gouvernement qui a été défait l'automne dernier. Mais il y a toujours le danger que le frêle navire soit détourné de sa route. Nous serons donc là pour aider le gouvernement et lui rappeler de se conformer à ces principes.

Le principe du service au public devrait être présent dans l'élaboration et la mise en oeuvre des pratiques liées aux entreprises. Il devrait l'être dans la gestion des biens publics, comme 
les entrepôts et les bureaux. Il devrait l'être dans l'élaboration et 
la mise en oeuvre du processus d'adjudication des marchés 
publics. Il devrait l'être dans l'utilisation de la technologie 
visant à accroître l'efficacité et l'efficience. Par-dessus tout, il 
devrait l'être dans les relations des fonctionnaires avec les gens, 
soit comment nous leur parlons, comment nous les servons. Nous 
ne devrions jamais être condescendants, mais toujours chercher 
à être utiles et serviables.

J'ajouterai que nous devrions toujours afficher une attitude totalement honnête et ouverte, qu'il s'agisse d'adjudication ou des pressions exercées sur le gouvernement en matière d'intérêt public. Il importe de toujours afficher une totale ouverture. Nous sommes au service de la population, qui a le droit de tout savoir.

En ce qui touche le deuxième principe dont j'ai parlé et qui a trait à une bonne gestion financière et à une sage utilisation des ressources financières disponibles, je tiens à souligner qu'à mon avis nous n'allons pas assez loin dans ce projet de loi.

## • (1250)

On ne saurait se contenter de déblayer un peu et de fusionner deux ou trois ministères ici et deux ou trois autres là. On ne saurait se contenter de réaménager l'organigramme. Nous devons nous pencher très sérieusement sur les rôles du gouvernement. Nous devons réexaminer de nombreux secteurs dont le gouvernement s'occupe sans l'assentiment de la population. Il faut sabrer ici et là. Il faut abolir certains ministères parce qu'ils ne répondent plus à un besoin ou à une demande.

Est-ce faisable? Serait-il possible d'en discuter sérieusement, sans passion, de façon à pouvoir trouver les solutions qui s'imposent?

Je pourrais citer un grand nombre d'exemples où nous ne rendons pas service à la population sur le chapitre de l'administration des finances. Je pense aux 60 millions de dollars qui ont été engloutis dans le cirque de GCC. Je pense aux travaux de construction en cours d'un centre national de traitement de la TPS à l'Île-du-Prince-Édouard, alors que l'actuel gouvernement a promis de supprimer cette taxe.

Je pense à certains bureaux extravagants et à certains taux de vacance inacceptables. Je pense aux sommes d'argent que nous affectons à des sociétés d'État et à certains organismes de service spécial sans exiger qu'ils nous en rendent compte. Je pense encore au fait que la réalisation de centaines et de centaines de